



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
16 juin 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-quatrième session

Bonn, 6-16 juin 2011

Point 7 de l'ordre du jour

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-quatrième session

Bonn, 6-16 juin 2011

Point 11 de l'ordre du jour

Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre à organiser aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions des organes subsidiaires, l'objectif étant d'établir, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, un programme de travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte¹

Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre à organiser aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions des organes subsidiaires, l'objectif étant d'établir, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, un programme de travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont pris note des communications faites par les Parties et les organisations intergouvernementales compétentes sur les éléments à prendre en

¹ Décision 1/CP.16, par. 93.

compte dans l'élaboration d'un programme de travail, en vue de l'adoption des modalités d'exécution dudit programme, ainsi que sur un éventuel forum sur l'impact des mesures de riposte.

2. Le SBSTA et le SBI ont invité les Parties et les organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales compétentes à faire part d'observations complémentaires sur la question d'ici au 19 septembre 2011. Le SBSTA et le SBI ont prié le secrétariat de rassembler les observations ainsi recueillies dans un document de la série MISC qu'ils examineront à leur trente-cinquième session.

3. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec intérêt la manifestation spéciale qui s'est tenue à leur trente-quatrième session dans le contexte du forum sur l'impact des mesures de riposte, et qui était organisée à l'initiative des Présidents du SBSTA et du SBI. Le SBSTA et le SBI ont demandé au secrétariat d'établir, suivant les indications données par les Présidents du SBSTA et du SBI, un rapport sur cette manifestation spéciale, et de le mettre à disposition à la trente-cinquième session du SBSTA et du SBI.

4. Conformément au paragraphe 93 de la décision 1/CP.16, le SBSTA et le SBI ont organisé, à leur trente-quatrième session, un forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, l'objectif étant d'établir, dans le cadre du SBSTA et du SBI, un programme de travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un éventuel forum sur les mesures de riposte. Le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre restera en place à la trente-cinquième session du SBSTA et du SBI, pour mener les activités prévues au paragraphe 93 de la décision 1/CP.16.
